

Libre propos

Et si les systèmes d'information étaient la cause majeure de la crise post-électorale au Gabon ? (suite et fin)

Par Jean-Philippe MEIYE*

Dans la suite de cette contribution qui vise à démontrer que les systèmes d'information sont la cause majeure de la crise post-électorale que vit le Gabon, nous allons non seulement continuer à démontrer que les nouvelles technologies sont fortement sous-exploitées dans le processus électoral au Gabon, mais aussi examiner en détail l'application qui devra traiter les données du vote et la diffusion des résultats. C'est une application de type distribuée, construite autour de quatre modules de base qu'il faudra envisager : M1 - Module d'administration système, M2 - Module de la liste électorale, M3 - Module de saisie des scoring/résultats, M4 - Module de diffusion et de consultation des scoring/résultats. Notons que la mise en place d'une telle application n'a d'intérêt que si et seulement si, elle est distribuée ou partagée par plusieurs utilisateurs. Ce type d'application centralisée offre de nombreux avantages parmi lesquels :

- **L'application est hébergée sur un serveur ip dédié et sécurisé.**
- **des règles de gestion strictes permettent d'attribuer des privilèges aux administrateurs du système ainsi qu'aux utilisateurs.**
- **L'accès aux services se fait en local et/ou à distance.**
- **Logs ou historisation des connexions.**
- **La robustesse du backup ou sauvegarde des données est possible grâce à la redondance des systèmes.**

A travers ce type d'application, il est donc possible de dépouiller un vote de façon électronique depuis un centre de vote local ou distant. Par ailleurs, il est possible non seulement de transmettre les scores/les résultats du vote au serveur local ou central distant, mais aussi de diffuser en ligne et en temps réel, les résultats sur le site Web officiel de l'administration électorale ouvert au grand public.

Quant à la question du choix d'un vote manuel ou électronique dans notre pays, nous disons que le choix est vite fait. Toutefois, la prudence voudrait qu'on aille vers une solution mixte alliant certains composants du vote manuel au vote électronique. Le fruit de cette mixité pourrait être baptisé e-Cénap.

• **e-Cénap ou application de vote électronique de la Cénap**

Rappelons qu'un vote électronique peut se définir comme un système de vote dématérialisé à comptage automatisé construit autour d'un système informatique. Il permet de réduire les erreurs liées au support papier. Les résultats sont quasi immédiats dès la clôture du vote. Le coût d'un vote électronique est significativement plus bas qu'un vote traditionnel papier. L'application de voting, e-Cénap peut être envisagée comme un maillon fort dans la chaîne d'information que nous sommes en train d'écrire. Mais rappelons toutefois que la mise en place de ce type d'application, dite centralisée, est assujettie à une infrastructure réseautée ou ceinture numérique haut débit. Autrement dit, si ce préalable de réseautage numérique existe, alors nous pouvons aisément déployer l'implémentation des modules suivants :

• **Module d'administration système et contrôle de l'unicité d'un électeur et de son vote**

Ce module vise à administrer l'application voting e-Cénap en fixant des règles de gestion strictes quant au principe des privilèges : écriture, enregistrement, modification et suppression des données sur l'application. En plus des fonctionnalités ci-après, ce module doit également gérer sans condition, le principe de l'unicité associée à un électeur et son vote. Plus précisément, ce module doit être doté d'une part, des propriétés capables de détecter automatiquement et sans faille, la présence d'un doublon sur une liste électorale et d'autre part, d'empêcher le double vote à savoir, le fait pour une même personne de voter deux fois.

PENDANT LE VOTE

Les actions majeures à mener pendant le vote s'articulent principalement autour du module de saisie des scores/les résultats, lequel est fortement associé à l'affectation des privilèges ou droits utilisateurs.

• **Module de saisie des scoring/des résultats**

Par sa qualité à offrir des interfaces de saisie des données à partir des règles de gestion strictes, le module de saisie des scoring peut être qualifié de service à part entière. En effet, selon les privilèges ou les droits d'accès associés à un compte, seuls les utilisateurs autorisés peuvent enregistrer en toute transparence, les données sur l'application, devant un collègue mandaté de l'administration électorale. L'intérêt majeur de ce type de procédure porte principalement, sur le fait que d'une part, si une anomalie est déclarée, le système le signale dynamiquement par un jeu de notifications, lesquelles sont automatiquement diffusées sous forme de reporting/mini rapport, sur la boîte mail : du serveur central, le compte utilisateur des membres du bureau local de la Cénap et les comptes mails et SMS associés au téléphone GSM de chaque candidat participant. D'autre part, les données saisies sont dynamiquement enregistrées dans la base des données de l'application en affichant en temps réel, via le système de vidéo-projection aménagé pour la circonstance pour les membres du bureau local de la Cénap, et en diffusant interactivement en ligne, les mêmes données sur le site Web officiel de la Cénap partagé au grand public.

Pour les besoins de comptabilité, il est important de noter le point majeur suivant. A la fin d'une session de travail, les données enregistrées sur le serveur central, vont générer dynamiquement un rapport d'état (reporting), lequel sera disponible à la fois sur le serveur central, sur le compte ou session de travail des membres du bureau de la Cénap en local ainsi que sur la boîte mail de chaque candidat participant.

Notons par ailleurs, que les anomalies et les dysfonctionnements signalés et enregistrés sur le système d'information pourront faire l'objet d'un examen approfondi au niveau du directoire central de la Cénap. Ces éléments pourront également être considérés comme preuves ou pièces à verser dans le dossier du contentieux électoral.

APRES LE VOTE

En réalité, la marge d'action est quasiment inexistante entre la séquence pendant le vote et après le vote. Il faut considérer que ces actions se réalisent quasiment en synchrone. Une fois les données saisies, ces dernières vont dynamiquement impacter et en temps réel, le module de diffusion des résultats. Mais pour les besoins de présentation nous allons dissocier le séquençage de ces deux modules.

• **Module de diffusion et de consultation des scoring/des résultats**

Ce module est également considéré comme un service à part entière, car son accès est ouvert au domaine public. A ce titre, la variable transparence électorale pourrait également s'apprécier par le fait de rendre disponible et de partager en temps réel les résultats d'un scrutin de vote avec le grand public. Autrement dit, plus une information sera versée dans le domaine public, plus la transparence électorale sera manifeste.

Cinq canaux de communication peuvent participer à la diffusion des résultats d'un vote :

• **Le site Web officiel de la Cénap consultable à partir d'un terminal connecté.**

• **L'infocentre via son Call center / ou centre d'appels équipé de téléconseillers multi-langue (langues locales et langue officielle).** Il suffira donc d'appeler le numéro court gratuit, 10 10, pour avoir des informations ou les résultats de l'élection.

• **Commande SMS** en tapant simplement le mot clé cenap pour retourner une information adéquate. Inversement, les campagnes SMS PUSH ou envoi de messages groupés ou individuels vers les destinataires inscrits sur la liste électorale.

• **Une émission TV** de grande écoute, baptisée Nuit électorale pour diffuser les résultats disponibles et en associant sur le plateau TV des analystes de tous bords.

Mais, les résultats finaux et la validation finale doivent être livrés par voie de presse officielle par les instances autorisées indiquées par la loi électorale.

A la question de savoir quelle est l'entité qui pourra mettre en musique ce schéma directeur, la réponse est : La Cénap. Si vous suivez bien notre démonstration, nous sommes en train de suggérer quelques éléments de base, les piliers qui devraient restructurer l'organisation et le fonctionnement de la Cénap.

A travers cet échange, nous avons tenté de démontrer que la crise post-électorale que traverse notre pays aujourd'hui aurait pu être évitée en grande partie, à condition que l'administration électorale accorde une place de choix aux systèmes d'information. Plus précisément, les composants du système d'information que nous avons examinés prouvent à suffisance que le mal aurait pu être évité, si et seulement si on avait libéré, démystifié l'information en la rendant disponible auprès du plus grand nombre. C'est donc le fait de garder opaque l'information électorale que la suspicion, les tensions s'éveillent dans les représentations sociales et collectives. Souvenez-vous « Plus une information sera versée dans le domaine public, plus la transparence électorale sera manifeste ».

Suite à ce constat d'échec, il apparaît donc nécessaire de prescrire une ordonnance médicale visant à administrer à la Cénap actuelle, des antibiotiques et de la vitamine C pour que cette dernière soit plus forte, robuste et puisse véritablement jouer un rôle plus que majeur dans le processus électoral dans notre pays. En d'autres termes, la Cénap devrait décliner une Biométrie non plus à la Gemalto, mais à la Gabonaise.

A cause de la folie électorale, nous perdons, nous sacrifions ce qu'il y a de plus sacré : la vie humaine. Le jour où notre administration électorale prendra en compte nos recommandations, notre pays connaîtra une accélération divine sur tous les plans. Autrement dit, si notre contribution peut faire en sorte que le sang cesse de couler au Gabon, en Afrique et dans le reste du monde pour cause électorale, alors nous aurons atteint notre But.

Le Dr. Jean-Philippe Meïye est le P-DG du groupe 2M interactive. Ce Polytechnicien sorti de Grenoble en France, est un acteur majeur dans l'histoire des nouvelles technologies au Gabon. Il est l'auteur de plusieurs articles relatifs à l'évolution et aux mutations des nouvelles technologies au Gabon. En 1996, il fait partie du directoire qui a géré le projet de mise en place de l'Internet au Gabon (Conférence / Atelier des Ministres des Télécoms de la Cémac tenu au Delta Postal). En 2003, Il est l'initiateur du Télévoting et vulgarise les Services à Valeur Ajoutée par SMS et VOIX au Gabon. En 2004, il est consultant pour le compte de l'Union Européenne / Rapport d'activité sur l'évolution des télécoms et des nouvelles technologies au Gabon. En 2006, il est le premier à lancer un service E-Banking / Mobile Banking au Gabon (Mobliline) pour le compte de la BGFIBank. De 2007 à ce jour, le Dr. Jean-Philippe Meïye est resté pionnier et avant-gardiste au Gabon dans le domaine des technologies de pointe : Objets connectés, Dématérialisation, Digitalisation, Réalité augmentée, Vie artificielle, Interfaces hommes-machine, Sécurité dématérialisée des biens et des personnes et Système d'information embarquée par Webservice et/ou applications mobiles.

* **Architecte en système d'information/Polytechnique de Grenoble (France).**

